



- Zonage**
- Zones urbaines**
- Tissu ancien
 - Zone correspondant à une opération dense intitulée « Les collines du Golf »
 - Zone d'extension urbaine
 - Zone d'extension urbaine non raccordée à l'assainissement collectif
 - Zone de jardins
 - Zone d'équipements sportifs et de loisirs
 - Zone de loisirs
 - Zone de loisirs et de tourisme
 - Zone dédiée au parc résidentiel de loisirs
 - Zone d'activités économiques
- Prescriptions particulières**
- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation (L.151-6 et 7 du Code de l'Urbanisme)
 - Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
 - Emplacement réservé pour mixité sociale (L.151-41 4° du Code de l'Urbanisme)
 - Secteur concerné par une nouvelle mixité sociale (L.151-15 du Code de l'Urbanisme)
 - Terrain cultivé à protéger en zone urbaine (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Élément bâti de patrimoine à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Espace boisé et parc à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Haie à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Voie, chemin à conserver (L.151-38 du Code de l'Urbanisme)
 - Zone humide (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Zone humide ponctuelle (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Zones à urbaniser**
- Zone d'urbanisation future « ouverte » dédiée à l'habitat « Les Rabottiers »
 - Zone d'urbanisation future « ouverte » dédiée à l'habitat « Les Géraniums »
 - Zone d'urbanisation future « ouverte » dédiée à l'habitat « Le Merdariois »
 - Zone d'urbanisation future « ouverte » dédiée à l'habitat « Le Merdariois »
 - Zone d'urbanisation future « ouverte » dédiée à l'habitat « Bancel »
 - Zone d'extension de la zone d'activités « Les Pierrelles »
- Zones naturelles et forestières**
- Zone naturelle et forestière
 - Zone naturelle de corridor écologique
 - Zone naturelle correspondant à la ZNIEFF de type 1 « Gorges de la Galure »
 - Zone naturelle correspondant à la ZNIEFF de type 2 « Îlot granitique de Saint-Vallier - Tain l'Heritage »
 - Zone naturelle correspondant à l'emprise du golf
- Zone agricole**
- Zone agricole

- Risques technologiques**
- Direction de danger station de l'entreprise « Alphatorm »
 - Zone d'effets fluviaux
 - Zone d'effets inversibles
- Informations**
- Siège d'exploitation agricole
 - Bâtiment renfermant des animaux
 - Autre bâtiment agricole
 - Ruine ne pouvant être reconstruite
 - Construction non cadastrée positionnée à titre indicatif par le bureau d'études
 - Éolienne positionnée à titre indicatif par le bureau d'études

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°PU	Nature de l'opération	Localisation	Bénéficiaire
1	Extension de la zone de loisirs	Centre-village - Les Tueries	Commune
2	Régularisation de voirie et de parking	Centre-village - Les Tueries	Commune
3	Extension du terrain de football	Centre-village - Les Tueries	Commune
4	Régularisation de la route des carrières et du chemin des Géraniums	Centre-village - Bas Boreisse	Commune
5	Création d'un cheminement piéton le long de la route Barthélémy de Luffmes	Centre-village - Boreisse	Commune
6	Sécurisation de la route des Pierrelles	Les Pierrelles	Commune
7	Sécurisation de la route des Pierrelles	Les Pierrelles	Commune
8	Sécurisation de la route des Pierrelles	Les Pierrelles	Commune
9	Création d'un cheminement piéton le long de la RD 122	Le Molard	Commune

LISTE DES ÉLÉMENTS D'PATRIMOINE À PROTÉGER

N°PU	Élément à protéger	Localisation
1	Mairie	Centre-village
2	Église	Centre-village
3	Maison de maître	Centre-village
4	Villa Labat	Centre-village
5	Château de Boreisse	Centre-village
6	Château de Boreisse	Centre-village
7	Château de Boreisse	Centre-village
8	Château de Boreisse	Centre-village
9	La maison de Boreisse	Centre-village
10	Les étables	Centre-village
11	Les étables	Centre-village
12	Les étables	Centre-village

ANDANCETTE

ALBON

